

Objet : Consultation arrêt du SCoT de Tulle Agglo

Dossier suivi par Anaïs Cuquel

Monsieur le Président,

Conformément à votre courrier datant du 17 décembre ainsi qu'à l'article L.132-8 du code de l'urbanisme, le Syndicat d'études du Bassin de Brive (SEBB) a bien pris connaissance de votre document.

A la lecture de celui-ci, nous n'avons aucune observation particulière à formuler.

Le SEBB émet donc un **AVIS FAVORABLE** au projet de SCoT de Tulle Agglo tel qu'arrêté par le conseil communautaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président,

Christian PRADAYROL

